

ID LOCATION

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 50 rue Jean Zay, 69800 ST PRIEST
829 923 242 RCS LYON
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice et constatation de la reconstitution des capitaux propres

L'Assemblée Générale,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 54 687,15 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	54 687,15 euros
Absorption des pertes antérieures sur le compte « report à nouveau »	17 298,88 euros

Solde	37 388,27 euros
Affectation en partie à la réserve légale	1 000,00 euros

Solde	36 388,27 euros

Le solde est affecté en totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 36 388,27 euros.

constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

prend acte conformément à la loi, qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Demba TAMBOURA

